

Décision n° 2024-6 modifiant la décision n° 2023-32 du 26 octobre 2023 portant délégation de signature du Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu l'article R. 114-11 du code de la recherche ;

Vu la décision n° 2023-32 du 26 octobre 2023 modifiée par la décision n° 2024-1 du 1^{er} février 2024 portant délégation de signature du président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 6 de la décision du 26 octobre 2023 susvisée est modifié comme suit :

Entre les mots « M. Eric BOUTOUYRIE » et « à l'effet de valider ou de signer », sont insérés les mots : «, chef de département du DEF ».

Article 2

Les dispositions de l'article 17 de la décision du 26 octobre 2023 susvisée sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Délégation est donnée à Mme Meriem BISSAAD, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président par intérim du Haut Conseil :

Les attestations et certificats employeur ;

Les déclarations Pôle-emploi et attestations de salaires CPAM ;

Les commandes de titres-restaurant ;

Les procès-verbaux d'installation des agents permanents ;

Les courriers et bordereaux d'envoi afférents aux dossiers administratifs relatifs à la gestion du personnel. ».

Article 3

La présente décision, qui entre en vigueur le 2 avril 2024, sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le 10 avril 2024

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Bouler